

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME MARIE-FRANCOISE CHENAL, DEPUTEE (PDC-JDC) INTITULEE "QUID DU PROJET DE PERCEMENT D'UN NOUVEAU TUNNEL A LA ROCHE?" (N° 2670)

Comme le rappellent les intervenants, la problématique de l'étranglement du tunnel de La Roche est connue de longue date et, à ce titre, fait partie des dossiers importants dans la liste des « dossiers en suspens » du Gouvernement.

Il convient, en premier lieu, de rassurer les usagers et de confirmer que le tracé actuel est sécurisé et que le risque est maîtrisé par un dispositif de surveillance continu auquel sont asservis des obstacles physiques de fermeture. D'un point de vue financier encore, les quelque Fr. 40'000.-- de coût annuel représentent moins du 1/500 du devis de l'ouvrage projeté.

Comme cela a été indiqué aussi à plusieurs reprises, le Canton doit trouver seul, avec les ressources financières usuelles, les moyens de financer la réalisation de ce projet dont le coût global est estimé à environ 25 mios de francs.

En guise d'information quant à l'ordre de grandeur des montants en jeu, actuellement, pour la route principale H18 (environ 43 km), la Confédération verse annuellement au canton du Jura, au titre de la restitution des taxes sur les carburants et du Fonds d'infrastructures, environ 4 mios par an (4.5 mios en 2013). Formellement, ce montant est jusqu'à ce jour intégralement affecté au fonctionnement du SIN dans le budget cantonal.

L'idée qui sous-tendait le programme de réalisation annoncé par le Gouvernement en 2009 consistait à consacrer, après l'achèvement de l'A16 en 2016, pendant 3 ans, un montant annuel équivalant à celui investi par le Canton depuis le milieu des années 1980 pour la Transjurane, soit environ 7 mios de francs.

L'éventuel chantier du tunnel de La Roche (environ 300 m de tunnel et des voies d'accès aux 2 extrémités), ne peut être étalé sur une durée excédant 3 à 4 ans. Le coût annuel de cette réalisation équivalant, pendant ce laps de temps, à quelque 80 % du budget ordinaire moyen d'investissement pour les aménagements et la maintenance du réseau routier cantonal, il est bien évident que cela nécessite un effort financier important, supérieur aux ressources actuellement dévolues au domaine routier.

En conclusion, pour répondre aux questions précises des intervenants :

- l'étranglement du tunnel de La Roche demeure une préoccupation du Gouvernement ;
- l'opportunité de prévoir un budget de Fr. 400'000.-- pour l'avancement des études du projet en 2016 sera examinée en 2015 lors du processus budgétaire, en relation d'abord avec l'évolution du trafic mesurée en 2015, puis aussi avec les perspectives financières connues à la veille de la mise en chantier de la PFI 2017 – 2021. Il sera aussi procédé à l'examen de l'incidence d'une nouvelle infrastructure sur l'attractivité du tronçon pour le trafic poids lourds et des probables effets collatéraux pour le trafic en général dans la région des Franches-Montagnes.
- cas échéant, les importants montants annuels nécessaires à cette réalisation (environ 3 ans à 8 mios) seront intégrés à la PFI selon un calendrier compatible à celui de l'ensemble des dossiers du Canton.

Delémont, le 9 septembre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat

Jean-Christophe Kübler

